



Gouvernement du Canada
Ministère des Communications

Government of Canada
Department of Communications

**GUIDE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET DE LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Canada

GUIDE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET DE LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

1982

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

GUIDE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET DE LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CE GUIDE APPARTIENT AU GOUVERNEMENT DU
Canada. Les exemplaires remis aux usagers, au besoin,
doivent figurer dans l'inventaire annuel des guides du
Ministère.

Avant-propos

Grâce à la Loi sur l'accès à l'information, les Canadiens pourront désormais avoir un plus grand accès aux renseignements des documents que conservent plus de 130 organismes de l'administration fédérale. Les droits enchâssés dans cette Loi permettent notamment, à chaque citoyen d'avoir accès aux renseignements que possède l'État à son sujet.

La Loi sur la protection des renseignements personnels, qui remplace la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne, protège l'intimité des citoyens en interdisant la divulgation à un tiers des renseignements personnels qui les concernent.

En ma qualité de Ministre responsable de toutes les étapes qui ont mené à l'adoption de ce projet de Loi, j'aimerais que le ministère des Communications non seulement en applique les dispositions, mais démontre aussi de l'empressement à les respecter et à en favoriser l'exécution.

Les lignes directrices énoncées ici sont destinées à faciliter l'accès du public à l'information que conserve le Ministère et à satisfaire aux exigences prescrites par la Loi pour répondre aux demandes de renseignements dans les délais fixés.

Cette nouvelle législation marque une étape importante vers une participation accrue des Canadiens au gouvernement de leur pays parce qu'elle contribue précisément à rendre les organes de ce gouvernement plus accessibles. Je demande donc la collaboration de tous les fonctionnaires de l'État pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions en respectant intégralement l'esprit de ces Lois.

Le Ministre

Francis Fox

Francis Fox

DÉCEMBRE 1982

GUIDE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sommaire des matières

<u>Sujet</u>	<u>Section</u>
<u>INDEX PERSONNEL</u>	
Formule de renseignements personnels	1
<u>REGISTRE FÉDÉRAL DE CONSULTATION</u>	
Organisation	2
Secteur de la politique (SADM)	3
Secteur du programme spatial (ADMSP)	4
Secteur de la recherche (ADMR)	5
Secteur des arts et de la culture (ADMAC)	6
Secteur de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales (ADMST)	7
Régions	8
INSTRUCTIONS	

Politique-Index personnel

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Le ministère des Communications est chargé de gérer le spectre des fréquences radioélectriques, y compris le processus de délivrance des licences, les télécommunications gouvernementales nécessaires pour répondre aux objectifs, les nouveaux systèmes et services de communications, et l'élaboration des politiques et programmes artistiques et culturels du Canada, y compris l'attribution de subventions, etc.

Veillez faire parvenir toute demande de renseignements à l'adresse suivante:

Le Coordonnateur, Accès à l'information et protection
des renseignements personnels
Ministère des Communications
Immeuble Journal Nord, pièce 836
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Dossiers sur les certificats d'opérateur radio

Le but de cette banque est de tenir à jour une liste précise des opérateurs radio et de leur niveau de compétence. Les dossiers de cette banque concernent les opérateurs radio professionnels ou amateurs. Les dossiers renferment des renseignements tels que les résultats de l'examen d'opérateur, les caractéristiques personnelles et la description physique du détenteur de certificat. Certains certificats sont valides pour cinq ans; on conserve les dossiers pour une période indéfinie après la date d'échéance du certificat. Le nombre de dossiers individuels dans la banque s'élève à environ 185 000.

IND=185,000/TDA=m/DATE=21-11-78

Base de données - système de gestion du spectre

Il s'agit d'une banque informatisée et entièrement automatisée contenant des renseignements sur la délivrance des licences de station radio obtenus à partir des demandes présentées par les requérants de licences de station radio. Cette banque est utilisée pour enregistrer le genre d'information qui suit: fréquences assignées, indicatifs d'appel, émissions, puissances et radiocommunications autorisées, classes de station et leur emplacement géographique. Cette banque enregistre également les noms et adresses des titulaires ainsi que les renseignements relatifs à la facturation et à la comptabilisation des droits de licence.

Cette banque est utilisée lors du processus de sélection des fréquences pour des stations nouvelles ou existantes et lors des études de compatibilité électromagnétique connexes. Elle fournit également l'information nécessaire à l'identification des sources de brouillage entre stations, à l'élaboration des politiques et à la réalisation d'études sur l'utilisation des fréquences. Les données relatives aux titulaires et à la comptabilisation des droits de licence sont utilisées pour la perception des droits annuels de renouvellement des licences.

Des renseignements tels que le nom et l'adresse des titulaires (y compris les particuliers), les fréquences assignées, les indicatifs d'appel, les émissions, la largeur de bande et la puissance sont fournis aux organismes gouvernementaux, aux personnes ou compagnies qui en ont besoin pour la coordination des fréquences, pour la planification de nouvelles stations ou systèmes, à des fins de marketing, comme référence ou dans des buts similaires. Les données sur les comptes des titulaires sont mises uniquement à la disposition des agents du Ministère ou d'autres bureaux gouvernementaux qui en ont besoin.

Cette information est conservée depuis le début des années 50 et est stockée sur des microfilms, disques et bandes magnétiques d'ordinateur.

Dossiers sur les licences de stations radio

Cette banque renferme une liste des requérants de licences de stations radio. Les dossiers de cette banque contiennent des renseignements personnels sur les requérants, y compris le lieu et la date de naissance, la citoyenneté et l'occupation. Les dossiers contiennent également les utilisations projetées du système radio et la description technique du matériel radio. La licence est valide pour une période de 5 ans, sous réserve du paiement d'un droit de renouvellement. Un autre usage de la banque vise à assurer l'exploitation adéquate de la station conformément aux modalités de la licence. On conserve les dossiers pendant un maximum de 2 ans après l'expiration de la date de validité de la licence. Le fichier contient jusqu'à 76 000 dossiers individuels. Les dossiers sont gardés dans les bureaux régionaux ou de district, selon la catégorie du service radio.

IND=76,000/TDA=m/DATE=21-11-78

Système d'analyse de micro-ondes

Cette banque de données comprend des données relatives à la délivrance de licences de stations radio qui utilisent des fréquences micro-ondes dans la gamme de 890 MHz à 15 350 GHz. Comme cette banque contient une liste des assignations de fréquences, elle s'avère aussi un outil efficace dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. L'information extraite des demandes de licences de stations radio comprend les noms et

adresses d'environ 300 titulaires de licence et les assignations de fréquences, les emplacements géographiques, la puissance de l'émetteur, et les caractéristiques d'antennes pour plus de 7 000 stations. Ces données sont conservées tant que les stations continuent à exister.

Information sur les certificats d'opérateur radio

Le but de cette banque de données est de maintenir une liste informatisée des opérateurs radio et de leurs niveaux de compétence. Cette banque est utilisée à des fins d'administration, de contrôle et de délivrance de licences.

Elle contient des renseignements sur tous les détenteurs de certificats de compétence, y compris leur nom, leur citoyenneté, la date et le lieu de leur naissance, la classe de certificat, le numéro et la date de délivrance du certificat.

Cette information est conservée indéfiniment, ou jusqu'à ce que l'on soit avisé du décès d'un détenteur de certificat.

Dossiers sur les licences

Le but de cette banque est de fournir un registre des licences accordées à des radiodiffuseurs amateurs et professionnels, à des radiodiffuseurs des services commercial public, commercial privé et expérimental, et à des opérateurs de radios de navires et d'aéronefs. Il contient des renseignements personnels tels que l'âge, le sexe, l'adresse, la citoyenneté et les caractéristiques physiques. Il contient aussi des rapports d'inspection de stations radio. On conserve les dossiers pour des périodes allant de 1 à 30 ans après l'échéance de la licence. Tous les bureaux de district conservent des dossiers de ce type; des dossiers fragmentaires sont conservés dans les bureaux régionaux et à l'Administration centrale.

IND=40,000/TDA=m/DATE=21-11-78

Plaintes et suppression du brouillage

Le but de cette banque est de conserver la documentation relative aux enquêtes sur les plaintes et les mesures suggérées pour la suppression du brouillage. Chaque dossier renferme le nom du plaignant, son adresse et la nature de la plainte. On utilise cette banque afin de recommander les mesures à prendre et de documenter la façon dont on a traité la plainte. On conserve ces dossiers pour une période d'environ six mois.

IND=25,000/TDA=m/DATE=21-11-78

Poursuites - Installations illégales de stations radio

Le but de cette banque est de conserver tous les documents ayant trait aux poursuites prises dans le cas d'installations illégales de stations radio. Elle contient des renseignements personnels sur l'individu ou la firme qui a été poursuivi, la nature de l'infraction et les dossiers des délibérations judiciaires. On conserve les dossiers pendant une période de dix ans.

IND=300/TDA=m/DATE=21-11-78

SECTEUR DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION

Demandes d'emploi

Cette banque sert de référence immédiate pour toute demande d'emploi reçue au Ministère. Ces demandes consistent habituellement en une lettre contenant des renseignements tels que le nom, l'adresse, les études et l'expérience. Ces demandes sont triées lorsque des postes se libèrent et qu'il devient possible d'accorder une entrevue. On conserve ces dossiers pendant un an.

IND=250/TDA=m/DATE=21-11-78

Contrats de services personnels

Le but de ce type de banque est de tenir à jour un dossier sur les personnes qui demandent un arrangement contractuel avec le Ministère. Elle renferme des renseignements personnels, les qualifications professionnelles, les évaluations, etc. On utilise cette banque pour choisir les personnes ou les firmes à qui on accordera un contrat. On conserve ces dossiers indéfiniment.

IND=550/TDA=m/DATE=21-11-78

Demandes de consultation de dossier

Cette banque contient les formulaires de demande de consultation adressés par des individus, les réponses à ces demandes et l'information relative à leur acheminement. La banque sert à répondre aux demandes d'accès et à préparer des rapports annuels sur le nombre de demandes reçues. Les formules seront conservées pour deux ans. Veuillez adresser vos demandes au Coordonnateur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

DATE=17-11-78

Banques de données sur les employés

Ministère des Communications

Veillez adresser toute demande de consultation officielle à l'adresse suivante:

Le Coordonnateur, Accès à l'information et protection des
renseignements personnels
Ministère des Communications
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Banques ordinaires - Les banques suivantes sont situées à l'Administration centrale et dans les régions, à moins d'avis contraire:

- 219-1 Dossiers individuels sur le personnel-IND=2,150
- 219-2 Dotation-IND=1,100
- 219-3 Présences et congés-IND=2,150
- 219-4 Rémunération et avantages-IND=2,150
- 219-5 Formation et perfectionnement-IND=1,500
- 219-6 Langues officielles-IND=2,000
- 219-7 Hygiène et sécurité professionnelles-IND=20
- 219-8 Autorisations sécuritaires-IND=20 - A.C. seulement
- 219-9 Grieffs-IND=120 - A.C. seulement
- 219-10 Mesures disciplinaires-IND=30 - A.C. seulement
- 219-11 Évaluations du rendement-IND=1,900
- 219-12 Voyages et réinstallation-IND=750
- 219-13 Stationnement-IND=6
- 219-14 Accidents impliquant des véhicules à moteur-IND=7
- 219-15 Conflits d'intérêts-IND=2
- 219-16 Aide aux employés-IND=100 - A.C. seulement
- 219-17 Cartes d'identité et laissez-passer-IND=2,150

Organisation du Ministère

MANDAT

Le ministère des Communications (MDC) a été créé par la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement. Avant l'adoption de cette loi, les questions de communication relevaient d'un certain nombre de ministères et d'organismes (Transports, Défense nationale - Conseil de recherches pour la défense et Bureau du Conseil privé). Par suite des progrès rapides de la "révolution des communications", on a reconnu la nécessité de centraliser la coordination, la direction et la planification de la politique. Le Ministre des Communications a assumé la responsabilité des secteurs suivants:

- La gestion du spectre des fréquences radioélectriques;
- La planification et la gestion des télécommunications gouvernementales;
- La recherche-développement dans le domaine des télécommunications;
- Les télécommunications spatiales.

Pendant les dix premières années de son existence, le Ministère s'occupait presque exclusivement des moyens électroniques de créer, de traiter, d'enregistrer, de distribuer, d'afficher et d'échanger des informations et d'y accéder. S'il est vrai qu'il avait quelques responsabilités dans le domaine de la radiodiffusion, il s'intéressait principalement aux aspects non culturels des communications. Sa clientèle se composait surtout d'établissements publics ou privés qui fournissaient ces services ou fabriquaient du matériel pour ces services.

En juillet 1980, en reconnaissance des liens de plus en plus étroits qui existaient entre la culture et les communications, la responsabilité du programme fédéral des arts et de la culture, ainsi que la responsabilité de dix organismes culturels, a été transférée du Secrétariat d'État au ministère des Communications.

Tout en conservant ses autres attributions, le Ministère s'occupe maintenant d'un grand nombre d'autres institutions, toujours dans les secteurs public et privé, qui remplissent, dans le domaine culturel, des fonctions analogues à celles qui caractérisent l'industrie de

l'information et l'infrastructure des communications au Canada, telles qu'on les définit d'ordinaire. En outre, le Ministère s'intéresse maintenant au contenu culturel qui est acheminé par ces voies de communication, tant électroniques que non électroniques; il compte parmi ses clients les créateurs et les administrateurs du contenu culturel.

En introduisant cette réforme, le Premier ministre a affirmé qu'il fallait que, désormais, la politique des communications tienne compte du contenu culturel, et que les membres de la collectivité culturelle soient au courant de l'évolution de la technologie des communications et de l'information.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DES COMMUNICATIONS

Promouvoir le développement et l'exploitation ordonnés des communications pour le Canada, à l'échelle nationale et internationale, comme suit:

Technologie des communications et de l'information: Aider au développement des industries canadiennes qui fabriquent du matériel de télécommunication et d'information ou qui fournissent des systèmes, des produits ou des services connexes, et aider à la réalisation des mandats du MDC, du MDN et d'autres ministères.

Élaboration de la politique des communications: Élaborer des politiques dans le domaine des communications qui tirent le meilleur parti possible des ressources et des talents canadiens, renforcent les industries canadiennes, exploitent les progrès techniques et, d'une manière générale, contribuent à la réalisation des objectifs économiques, sociaux et culturels.

Spectre des fréquences radioélectriques: Étant donné les attributions confiées au Ministre par la Loi sur la radio, le rôle du Ministère est essentiellement celui d'un dépositaire d'une ressource naturelle vitale: le spectre des fréquences radioélectriques. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Ministère cherche continuellement à administrer, à améliorer et à étendre l'utilisation du spectre, à protéger les droits du Canada par des accords internationaux et à fournir des services à tous les utilisateurs du spectre.

Télécommunications gouvernementales: Établir et maintenir des plans à long terme de télécommunication gouvernementale, ce qui comporte notamment la détermination des options les plus efficaces et les plus économiques pour répondre aux besoins actuels et aux nouveaux besoins en télécommunications, et faciliter la convergence des techniques (télécommunications, informatique et bureautique) à l'échelle gouvernementale.

Satisfaire les besoins des ministères et organismes fédéraux en planifiant, établissant et administrant des installations et des services de télécommunication, de manière à maximiser les avantages du partage et de la concentration en pourvoyant aux besoins en télécommunication à l'échelle gouvernementale.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DES ARTS ET DE LA CULTURE

Formuler et élaborer des politiques et des programmes visant à la réalisation des objectifs artistiques et culturels nationaux, et promouvoir une coopération efficace entre organismes, entre ministères et entre gouvernements pour la réalisation de ces objectifs, ce qui comporte les activités suivantes:

- encourager les activités artistiques et culturelles au Canada;
- donner des conseils sur la meilleure façon d'affecter les ressources parmi les programmes des arts et de la culture;
- encourager une plus grande collaboration et une plus grande coordination entre organismes, afin d'aider à la réalisation des objectifs culturels et d'autres objectifs nationaux;
- financer ou administrer, dans des circonstances spéciales déterminées par le gouvernement, des programmes artistiques et culturels autres que ceux des organismes culturels fédéraux.

STRUCTURE DU MINISTÈRE

Le ministère des Communications est dirigé par le Sous-ministre des Communications, qui est assisté du Sous-ministre adjoint principal et de cinq sous-ministres adjoints, dont chacun dirige l'un des secteurs suivants:

- | | |
|---|--------------------------------------|
| Politique | - Le Sous-ministre adjoint principal |
| Programme spatial | - Le Sous-ministre adjoint |
| Recherche | - Le Sous-ministre adjoint |
| Gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales | - Le Sous-ministre adjoint |
| Arts et Culture | - Le Sous-ministre adjoint |
| Gestion des finances | - Le Sous-ministre adjoint |

De plus, le Sous-ministre est aidé d'un Directeur général, Personnel et Administration, et d'un Secrétariat de la planification, qui relèvent de lui.

Le Ministère a cinq bureaux régionaux qui sont situés à Moncton, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et à Vancouver, et environ quarante-huit bureaux de district dans tout le Canada.

En outre, le Ministère entretient des installations de recherches et d'essais dans la Région de la Capitale nationale.

Il existe dix organismes des domaines des communications et de la culture, qui sont inclus dans l'annexe à la Loi sur l'accès à l'information et qui sont représentés devant le Parlement par le Ministre des Communications. Ces organismes sont les suivants: Le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, le Centre national des arts, l'Office national du film, la Bibliothèque nationale, les Musées nationaux du Canada, les Archives publiques, le Conseil de recherches en sciences humaines et la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est également représenté devant le Parlement par le Ministre des Communications.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

L'Administration centrale du Ministère comprend le cabinet du Ministre, le cabinet du Sous-ministre et les services de soutien tels que les services de gestion du personnel, des finances, des locaux, des télécommunications et du matériel, les services d'informatique, les services de sécurité, les services de bibliothèque et la gestion du courrier et des dossiers.

RESPONSABILITÉS LÉGISLATIVES

Le ministère des Communications est chargé de l'administration des lois suivantes:

- La Loi sur la radio
- Les parties de la Loi nationale sur les transports et de la Loi sur les chemins de fer ayant trait aux télégraphes et aux téléphones
- La Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels

COORDINATION DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

Toutes les demandes officielles d'accès à l'information doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Le Coordonnateur, Accès à l'information et protection des
renseignements personnels
Ministère des Communications
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa K1A 0C8

SERVICES D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les demandes de communiqués, de discours et d'informations générales sur les politiques, les programmes et les activités du Ministère, y compris les publications, rapports annuels, etc., doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Le Directeur des services d'information
Ministère des Communications
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa K1A 0C8

BIBLIOTHÈQUES

Les demandes de rapports, d'études, de mémoires, etc. rédigés par le ministère des Communications ou préparés pour son compte, doivent être envoyées à la bibliothèque du Ministère, à l'adresse suivante:

La Bibliothèque
Ministère des Communications
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa K1A 0C8

Il y a des bibliothèques plus petites dans chacun des cinq bureaux régionaux, aux adresses suivantes:

Bureau régional de l'Atlantique: Immeuble Terminal Plaza,
1 222, rue Main, Moncton (N.-B.)

Bureau régional du Québec: 2 085, rue Union, Montréal (Québec)

Bureau régional de l'Ontario: 55, avenue St-Clair est,
Toronto (Ontario)

Bureau de la région du Centre: 200 - 386, avenue Broadway,
Winnipeg (Manitoba)

Bureau régional du Pacifique: 300 - 325, rue Granville,
Vancouver (C.-B.)

Secteur des politiques (SADM)

Ce secteur, qui relève du Sous-ministre adjoint principal (Politique), est chargé de formuler et de recommander toutes les politiques des télécommunications, de recommander la législation connexe à soumettre au gouvernement et au Parlement, et de coordonner les relations fédérales-provinciales et internationales dans les domaines des télécommunications et de la culture. En outre, le secteur comprend les Directions des services d'information et des services juridiques.

Les attributions de chacune des directions qui constituent le secteur sont exposées ci-après.

Direction des politiques sociales et de la radiodiffusion

Cette Direction est chargée de formuler et de recommander les politiques et les programmes qui concernent les aspects sociaux, non techniques, des télécommunications. Ceci comporte des initiatives en matière de politique ayant trait à la mise en oeuvre et à l'introduction de nouveaux services, comme la télévision payante ou les avertisseurs d'incendie et les sonneries antivols; l'extension des services de radiodiffusion à des localités rurales ou éloignées ou à des Canadiens moins bien servis, tels que les handicapés et les autochtones; la production d'émissions de télévision et de radio; et les rapports institutionnels à l'intérieur de l'industrie de la radiodiffusion, par exemple, la propriété, le statut de la câblodistribution, etc. En outre, la Direction étudie les incidences possibles, sur le plan socio-culturel, des nouvelles techniques de télécommunication comme le vidéotex, les microprocesseurs et la téléinformatique, et elle fait des recommandations à ce sujet. Elle suit de près les décisions du CRTC en matière de radiodiffusion et conseille le Ministre à cet égard.

Direction des télécommunications nationales

Cette Direction est chargée de formuler et de recommander les politiques et les programmes qui concernent la fabrication du matériel et la distribution des services de télécommunication. Ceci comporte des initiatives en matière de politique ayant trait aux structures et aux relations des institutions, des sociétés et entre les sociétés (intégration verticale Bell Canada-Northern Telecom, raccordement de matériel terminal, séparation du contenu et des systèmes de distribution); le développement optimal des réseaux de distribution (intégration des réseaux à satellites et des réseaux terrestres); l'attribution et l'utilisation du spectre des fréquences

radioélectriques, et l'extension des services de télécommunication aux régions peu peuplées du Canada. En outre, la Direction élabore une stratégie industrielle visant à développer les secteurs clés de l'industrie des télécommunications et fait des recommandations à ce sujet; elle fournit à l'Agence d'examen de l'investissement étranger des évaluations des répercussions que les investissements étrangers peuvent avoir sur l'industrie des télécommunications; elle surveille et analyse la performance administrative générale et les activités de planification des sociétés dans lesquelles le gouvernement fédéral a investi des fonds (Télélobe, Télésat, Télécommunications du CN-CP).

Direction de l'économie des communications

Cette Direction est chargée de donner des avis sur les aspects économiques des activités de télécommunication, de faire l'analyse financière et économique de tous les secteurs des télécommunications (radiodiffusion, distribution et fabrication), et de fournir des services de soutien économique et statistique à tous les programmes du MDC. Ceci comporte l'analyse économique de la demande relative aux nouveaux services et des recommandations de principe fondées sur l'évaluation de la viabilité des nouveaux services et de leur incidence économique; l'élaboration d'un cadre conceptuel pour l'évaluation des effets économiques probables des nouvelles techniques d'information, telles que la circulation transfrontière des données entre le Canada et les États-Unis; la mise au point de critères économiques et de lignes directrices visant à réglementer les relations entre les sociétés, en estimant leurs répercussions sur le développement industriel; et l'analyse économique de la demande de services de télécommunication dans les régions rurales et éloignées.

Direction des relations internationales

Cette Direction est chargée de promouvoir et de protéger les intérêts des télécommunications et les intérêts culturels du Canada sur le plan international et de veiller à ce que l'on tienne dûment compte d'importants développements internationaux dans la formulation d'une politique nationale des télécommunications et de la culture. Ceci comporte la préparation des stratégies de négociation et des propositions canadiennes, en consultation avec le secteur privé et les provinces, en vue de présenter ces propositions à des organismes comme l'Union internationale des télécommunications, afin que les besoins futurs du Canada puissent être satisfaits dans le cadre des conventions internationales établies; l'appui à la promotion, sur le plan international, des activités de commercialisation de l'industrie canadienne dans le domaine spatial; la participation à des activités internationales de télécommunication spatiale comme celles d'Intelsat et de l'Agence spatiale européenne (ASE), et la coordination du spectre des fréquences radioélectriques avec les États-Unis dans les régions frontalières.

Direction des relations fédérales-provinciales et Coordination des politiques

Cette Direction est chargée de veiller à ce que les intérêts, les politiques et les programmes des provinces soient pris en compte lors de la formulation des politiques fédérales; de s'assurer la collaboration des provinces pour l'exécution des politiques et des programmes fédéraux; et d'élaborer et de poursuivre des politiques fédérales-provinciales efficaces, y compris des mécanismes appropriés de collaboration. En outre, la Direction fournit des services internes de soutien administratif au Sous-ministre adjoint principal (Politique) et aux directeurs généraux du secteur.

Direction des services d'information

Cette Direction est chargée de communiquer les lignes de conduite, les programmes et les activités du Ministère au grand public, ou à des publics particuliers. Les moyens qu'elle utilise sont: la planification de l'information, l'étude des médias, les publications telles que le rapport annuel du Ministère, des brochures, des articles descriptifs, des rapports et des études, des documents scientifiques et techniques, des expositions, des présentations audio-visuelles et cinématographiques et l'analyse de médias.

Direction des services juridiques

Cette Direction est chargée de donner des conseils au Ministère sur les aspects juridiques des grandes politiques se rapportant aux systèmes de télécommunication et aux activités culturelles au Canada, y compris la rédaction des lois.



SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

Responsabilités

Ce secteur est responsable de coordonner tous les énoncés de politiques du Ministère relatifs aux télécommunications, d'élaborer les politiques nationales et internationales en la matière, de recommander des politiques et des programmes économiques et sociaux connexes d'assurer l'harmonie des relations intergouvernementales dans le domaine des politiques de télécommunications.

Catégories des dossiers

Radiodiffusion et politiques sociales

Économique des communications

Relations fédérales-provinciales et Coordination des politiques

Relations internationales

Télécommunications nationales

Services d'information

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE
RADIODIFFUSION ET POLITIQUES SOCIALES

Titre de la catégorie

Radiodiffusion et politiques sociales

Description

Politiques et programmes sociaux dans les domaines des télécommunications et de la radiodiffusion, aspects sociaux et culturels de toutes les politiques de télécommunications.

Sujets

Politiques sur l'extension des services

Réglementation

Politique des services sociaux et des nouveaux services

Politique de la radiodiffusion

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

ÉCONOMIQUE DES COMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Économique des communications

Description

Aspects économiques des principaux travaux en matière de politique ayant trait aux télécommunications canadiennes, et prestation de services économiques et statistiques destinés à appuyer l'élaboration de politiques de télécommunications par le Ministère.

Sujets et sous-sujets

Radiodiffusion et télévision par câble

Commission canadienne des transports

Correspondance et administration

Étude de séparation des coûts

Historique de l'industrie télégraphique canadienne

Demandes de majoration tarifaire présentées par les
télécommunications CN-CP

Procédures du CRTC

Sondage sur les télécommunications dans les entreprises
canadiennes

Politique du spectre

Statistiques

Politique

Téléinformatique

Groupe de travail sur le développement de l'industrie
sur les normes

sur les aspects sociaux

sur la protection du logiciel

sur les services futurs

sur le programme Canuet

sur la politique de décentralisation de l'informatique

sur les politiques d'acquisitions du gouvernement

sur le réseau rapide

sur les études de l'industrie

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

ÉCONOMIQUE DES COMMUNICATIONS (suite)

Sujets et sous-sujets (suite)

Communications - Satellite

Communications - Interconnexion

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COORDINATION DES POLITIQUES

Titre de la catégorie

Relations fédérales-provinciales et Coordination des politiques

Description

Relations entre le ministère des Communications et les ministères provinciaux responsables des communications.

Sujets et sous-sujets

Questions juridiques

Causes et décisions des tribunaux

Questions constitutionnelles

Étude du Ministre - Nouvelle répartition des pouvoirs en matière de communications

Dernier référendum

Lois

Lois fédérales et provinciales (listes)

Projets de lois fédéraux et législation future

Radiodiffusion

Télévision par câble

Société Radio-Canada

CRTC

Télévision payante

Télécommunicateurs

CN-CP

Télélobe

Bell Canada

Recherche

CRC (Centre de recherches sur les communications)

ANIK-A

Téléconférence

Ondes décimétriques (UHF)

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

RELATIONS INTERNATIONALES

Titre de la catégorie

Relations internationales

Description

Politique canadienne en matière de télécommunications internationales.

Sujets et sous-sujets

Mission scientifique et technologique

Affaires du Commonwealth

Affaires culturelles

Aide à l'industrie - Télécommunications spatiales

Organisation des télécommunications du Commonwealth

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT)

Nations Unies

Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Assemblée générale

Commission économique pour l'Europe

Comité interministériel sur les organismes spécialisés

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

RELATIONS INTERNATIONALES (suite)

Sujets et sous-sujets (suite)

Télé globe

Lois

Arrangements de liaison

Système de commutation de Téléx

Taux et tarifs

Téléphone, télégraphe et câbles

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

TÉLÉCOMMUNICATIONS NATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications nationales

Description

Politiques nationales en matière de télécommunications, structures de l'industrie et développement des réseaux.

Sujets et sous-sujets

Lois

Stratégie industrielle

Questions de finances et de réglementation

Ressources de l'industrie

Flux transfrontière des données

Services aux industries

Organisation de l'industrie

Développement des réseaux

Communications dans le Nord

Politique de l'utilisation du spectre

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA POLITIQUE - REGISTRE

SERVICES D'INFORMATION

Titre de la catégorie

Services d'information

Description

Planification, gestion et mise en oeuvre des programmes d'information; contribution à l'établissement de communications efficaces entre le Ministère et le grand public.

Sujets

Affiches et publications

Démonstrations, foires et expositions

Films et rubans magnétoscopiques

Photographies et diapositives

Affiches

Coupures de presse et communiqués

Satellites

Discours et études

Bibliothèque audio-visuelle

Supports d'information

Dossiers, diapositives, photographies, films, vidéo cassettes

Classement par:

Sujet, blocs numériques, etc.

Secteur du programme spatial (ADMSP)

Ce secteur est dirigé par le Sous-ministre adjoint (Programme spatial). Il est chargé de la planification, de l'élaboration, de la coordination et de l'application des politiques et des programmes destinés à répondre aux besoins du Canada dans le domaine des télécommunications spatiales; de l'élaboration et de la coordination des plans et des méthodes visant à permettre la participation optimale de l'industrie canadienne à la conception, à la mise au point et à la construction de systèmes à satellite canadiens.

Les activités d'applications spatiales sont effectuées dans trois directions: Technologie spatiale et applications au Centre de recherches sur les communications (CRC), à Shirley Bay, Ottawa; Programmes spatiaux et développement industriel et Planification des télécommunications spatiales. Les attributions de ces directions sont les suivantes:

Planification des télécommunications spatiales

Cette Direction est chargée d'élaborer des plans opérationnels et stratégiques à long terme destinés à répondre aux besoins du Canada en services de télécommunication par satellite, en définissant les besoins, en évaluant les techniques, en dirigeant des études d'application, en concevant des plans de rechange et en effectuant des analyses de rentabilité. Ceci comporte l'élaboration des politiques et des plans pour l'attribution des fréquences du spectre et des positions orbitales aux services de télécommunication spatiale. En outre, la Direction fournit des services de soutien administratif au Sous-ministre adjoint, Programme spatial.

Technologie spatiale et applications

Cette Direction est chargée de planifier et d'effectuer des travaux de recherche-développement sur des composants, des dispositifs et des sous-systèmes spatiaux, afin que les missions intérieures aient accès aux techniques les plus modernes. La Direction exploite et entretient le Laboratoire de contrôle, le Laboratoire d'analyse et de simulation, le Laboratoire de haute fiabilité et le Laboratoire de microélectronique, afin d'aider les industries canadiennes qui participent à des projets spatiaux. Elle exploite et entretient également un Centre de commande au sol des satellites, au Centre de recherches sur les communications. Elle exploite aussi le bureau chargé du programme du satellite de télécommunication ANIK-B. En outre, la Direction est chargée du transfert des technologies spatiales à l'industrie canadienne.

Programmes spatiaux et développement industriel

Cette Direction est chargée d'administrer les phases d'application des grands programmes de l'Agence spatiale européenne (ASE), y compris la phase de définition du service mobile par satellite (MSAT), et la conception, la construction et la phase opérationnelle du Grand satellite L-SAT. La Direction assure la liaison avec l'industrie spatiale canadienne et l'aide à mettre au point des installations industrielles capables de construire des systèmes spatiaux pour le marché intérieur et pour l'exportation. Elle exploite également, au CRC, le Laboratoire David Florida destiné à l'intégration et aux essais des satellites, pour aider l'industrie canadienne et d'autres ministères et organismes de l'État.

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

Responsabilités

Ce secteur est responsable de la promotion, de l'élaboration et de la mise en oeuvre de nouveaux systèmes spatiaux de télécommunications visant à assurer au Canada un maximum d'avantages à court et à long terme.

Catégories des dossiers

Programmes spatiaux et développement industriel

Programme de planification des télécommunications spatiales

Électronique spatiale

Systèmes spatiaux

Mécanique spatiale

Laboratoire David Florida

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

PROGRAMMES SPATIAUX ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Titre de la catégorie

Programmes spatiaux et développement industriel

Description

Élaboration et mise en oeuvre de politiques et de programmes spatiaux de nature à appuyer les objectifs du Ministère.

Sujets et sous-sujets

Planification de programmes

Développement industriel

Base de données d'information - Programmes de satellite dans le Nord
Programmes dans le Nord

Développement industriel

Applications

Développement de la technologie

Propositions demandées

Satellite de télécommunications

Support de l'information

Dossiers, transparents pour rétroprojecteur

Classement par:

Sujet

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

PROGRAMME DE PLANIFICATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SPATIALES

Titre de la catégorie

Programme de planification des télécommunications spatiales

Description

Exploitation des satellites expérimentaux canadiens et exécution d'expériences de télécommunications par satellite.

Sujets et sous-sujets

Satellites et recherche

Télésat

Programmes spatiaux à venir

Symphonie

Radarsat

Domsat australien

Planification de la radiodiffusion directe par satellite

Études de l'utilisation de l'orbite et du spectre

Satellite ANIK-B

Engins spatiaux

Systèmes de communications

Programmes pilotes

Projets

Contrôle au sol des engins spatiaux

Télécommunications par satellite (satellite ISIS)

Contacts avec les organismes canadiens

Projets techniques

Opérations

Satellite technologique de télécommunications Hermès (STT)

Expériences et rapports

Calendriers

Travaux d'essai des engins spatiaux

Exploitation des engins spatiaux

Technique

Stations

Classement par:

Sujet

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

ÉLECTRONIQUE SPATIALE

Titre de la catégorie

Électronique spatiale

Description

Travaux de recherche et de développement concernant les composantes et les dispositifs destinés aux systèmes de télécommunications spatiales utilisant les micro-ondes, les UHF, la technologie numérique et les systèmes à haute fiabilité.

Sujets

Répondeurs d'engins spatiaux

Antennes (contrats)

Stations terriennes

Développement de dispositifs et de composantes

Fiabilité des dispositifs et des matériaux

Systèmes d'alimentation en énergie et piles d'engins spatiaux

Classement par:

Sujet

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

SYSTÈMES SPATIAUX

Titre de la catégorie

Systèmes spatiaux

Description

Travaux de recherche et de développement concernant des systèmes et sous-systèmes spatiaux de communications et autres.

Sujets et sous-sujets

Recherche spatiale - Télécommunications par satellite
Technologie des télécommunications militaires (MILCOMTECH)
Satellite de recherche et de sauvetage (SARSAT)
Projet de télécommunications par satellite à accès multiple
Satellite UHF polyvalent (MUSAT)
Stations de téléphonie par satellite peu coûteuses
Satellite de radiocommunications du service mobile (MOBSAT)
Télécommunications par satellite du service mobile public
Grand satellite de télécommunications (L-SAT)
Accès multiple par répartition dans le temps (AMRT) Gestion
Accès multiple par répartition dans le temps (AMRT) Projet pilote
ANIK-B
Radar satellisé
Satellite de recherche et de sauvetage (SARSAT) Projet
coopératif expérimental
Coopération et liaison internationale (SARSAT)

Classement par:

Sujet

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

MÉCANIQUE SPATIALE

Titre de la catégorie

Mécanique spatiale

Description

Établissement des exigences relatives à la performance des engins spatiaux, recommandations visant les conceptions et la mise au point des systèmes verticaux d'engins spatiaux.

Sujets et sous-sujets

Commande de l'altitude du satellite

Plate-forme stationnaire pour grandes altitudes (projet Sharp)

Électronique

Véhicules spatiaux

Mécanique appliquée

Systèmes de commande

Laboratoire d'analyse et de simulation

Recherche spatiale

Satellite

Radiodiffusion

Grand satellite (L-SAT)

Télémanipulateur spatial

Classement par:

Sujet

SECTEUR DU PROGRAMME SPATIAL - REGISTRE

LABORATOIRE DAVID FLORIDA

Titre de la catégorie

Laboratoire David Florida

Description

Installation servant à l'intégration et à l'essai en milieu réel des composantes aérospatiales et des satellites de télécommunications.

Sujets et sous-sujets

Installations

- Homologation
- Soutien électronique
- Soutien électrique
- Système de traitement des données
- Essai en fréquences radioélectriques
- Système de mesure de l'axe horizontal
- Assemblage des engins spatiaux
- Matériel d'essai des systèmes
- Bancs d'essai de rotation
- Systèmes thermiques étanches et dépressurisés
- Bancs d'essai de vibration

Intégration et essais

Essai des satellites

- Satellite de l'Arabie saoudite
- ANIK-C
- ANIK-D
- Satellite national de l'Australie
- Satellite national du Brésil
- Grand satellite (L-SAT)
- Satellite militaire
- Satellite mobile
- Satellite de recherche et de sauvetage

Classement par:

Sujet

Secteur de la recherche (ADMR)

Ce secteur, qui relève du Sous-ministre adjoint (Recherche), est chargé de la planification, de l'élaboration et de l'administration du programme de recherche-développement en télécommunications du gouvernement fédéral, y compris des travaux pour l'industrie et d'autres ministères de l'État. Il est également chargé de formuler des lignes de conduite et de mener de grands programmes multidisciplinaires de recherche-développement destinés à promouvoir le développement et l'introduction de nouveaux systèmes et services de télécommunication pour les Canadiens et l'expansion de l'infrastructure industrielle connexe.

Les attributions de chacune des directions qui composent le secteur sont exposées ci-après.

Recherche-développement en technologie de l'information

Par ses travaux de recherche-développement et par le transfert de la technologie à l'industrie, cette Direction aide au développement de nouveaux services de radiocommunication et permet à l'industrie canadienne de fournir des produits pour les systèmes radio. Elle mène un programme de recherches destiné à promouvoir le développement ordonné des réseaux et des services de télécommunication au Canada. Elle contribue aux normes nationales et internationales et fournit des renseignements techniques pour l'élaboration des politiques fédérales dans le domaine des réseaux et des services. De plus, elle lance de nouvelles recherches sur le matériel et le logiciel informatiques se rapportant aux communications interpersonnelles fondés sur la transmission d'images, y compris les développements futurs des systèmes existants d'information accessibles au public, tels que Télidon.

Technologie du radar et des télécommunications

La Direction de la technologie du radar et des télécommunications est chargée du programme ministériel de recherche-développement en collaboration avec l'industrie et les universités canadiennes dans les domaines de la propagation radio, des radiocommunications, des fibres optiques, des techniques électro-optiques, des techniques et des systèmes de radio et de télédétection pour les applications militaires et civiles.

Programme des communications optiques: Le Programme des communications optiques est chargé principalement d'effectuer des travaux de recherche appliquée dans les domaines des fibres optiques, de l'opto-électronique et de la photonique, de transférer de nouvelles techniques à l'industrie, de favoriser l'expansion d'une industrie nationale des fibres optiques, de mettre au point des normes nationales et internationales pour les fibres optiques, d'appuyer les travaux de recherche sur les fibres optiques menés dans les universités et d'aider à répondre aux besoins militaires en technologie des fibres optiques du ministère de la Défense nationale.

Développement des systèmes de communications militaires: Ce programme effectue des travaux de recherche-développement pour la défense nationale. Les travaux comprennent notamment le développement des techniques de modulation et de codage, des systèmes d'antennes anti-brouillage, des protocoles de réseaux protégés, des systèmes de traitement ultra-rapide des signaux et des systèmes de sécurité des données.

Direction des radiocommunications: La Direction des radiocommunications est chargée du programme ministériel de recherche-développement, en collaboration avec l'industrie et les universités canadiennes, dans les domaines des techniques de radiocommunication. Il est responsable du contrôle de la performance des appareils de radiocommunication dans leur milieu opérationnel (signaux et bruits, compatibilité électromagnétique et les restrictions que le canal de propagation impose aux télécommunications), pour des applications militaires et civiles.

Laboratoire de propagation radio: Ce laboratoire est chargé du programme de recherches destiné à fournir des renseignements relatifs à la transmission des ondes dans les bandes des ondes myriamétriques (VLF) et des ondes millimétriques (EHF), en vue d'améliorer la conception et l'administration des systèmes de télécommunication analogiques et numériques. Les travaux s'effectuent en partie au laboratoire, en partie à contrat dans les universités et dans l'industrie et en partie au moyen de projets de collaboration avec les télécommunicateurs.

Laboratoire de recherche radar: Le Laboratoire de recherche radar est chargé d'effectuer des travaux de recherche-développement pour le compte d'autres ministères. Le gros du travail se fait pour le compte du ministère de la Défense nationale. Les activités comprennent notamment: des recherches visant au perfectionnement de systèmes radar dans l'industrie canadienne afin de répondre aux besoins opérationnels; des études et des mesures sur le terrain pour aider à l'évaluation de la performance des radars et à la définition de nouveaux besoins; des services de consultation et d'assistance pour les grands programmes d'acquisition de radars et pour la collaboration internationale en recherche-développement radar. La Direction étudie toutes les applications du radar.

Planification et politique de la recherche

La Direction de la planification et de la politique de la recherche est chargée de la planification, de la coordination, de la formulation des politiques, de l'élaboration et de l'étude des programmes de recherche.

Ces attributions comprennent notamment la coordination du Conseil consultatif de recherches en télécommunications et du Comité consultatif sur le système vidéotex canadien, afin de fournir des avis et des directives concernant les programmes de recherche en cours et les options dont on dispose en recherche-développement.

La Direction est chargée de l'administration générale des programmes suivants:

Programme de recherche universitaire: Programme destiné à développer des centres de compétence dans les universités canadiennes, pour aider à l'exécution du mandat du Ministère dans le domaine des communications.

Programme pilote des projets industrie-laboratoires: Programme destiné à aider au transfert de la technologie des laboratoires du CRC à l'industrie canadienne, pour lui permettre de se prévaloir des avantages commerciaux qui en découlent.

Programme de défense: Coordination et liaison générales avec le ministère de la Défense nationale pour des projets ministériels et les services de soutien concernant la défense.

Programme de la bureautique: Ce programme de recherche-développement est orienté vers l'industrie canadienne. Il s'attache à formuler et à appliquer des politiques, des initiatives et des projets relatifs à l'industrie de la bureautique.

Gestion des applications de l'informatique

La Direction de la gestion des applications de l'informatique est chargée de promouvoir la technologie de Télidon et d'étendre les services de Télidon. Les travaux s'effectuent dans les divisions suivantes:

Division des applications: Cette Division est chargée de promouvoir les techniques et les normes de Télidon à l'échelle nationale et internationale au moyen de démonstrations, de présentations à des organismes de normalisation, et en assurant la liaison avec des organismes et des particuliers des secteurs public et privé.

En outre, cette Division administre le Programme de stimulation des investissements industriels, destiné à partager l'achat de matériel avec des organisations commerciales, des sociétés de la Couronne, des associations sans but lucratif et des établissements d'enseignement, dont les propositions d'utiliser la technologie sont conformes aux critères approuvés.

Division de la recherche et de l'évaluation en comportement: Cette Division administre un programme de recherches, tant au Ministère qu'à contrat, afin d'étudier des questions de comportement découlant des innovations techniques dans le domaine des communications, telles que Télidon et les systèmes de bureautique. Ces études concernent la conception des terminaux et des systèmes destinés à répondre aux besoins des usagers. De plus, la Division planifie et évalue les essais sur le terrain, par exemple ceux de Télidon, et étudie des problèmes socio-techniques, tels que la protection de la vie privée ou l'isolement, qui peuvent se produire par suite des progrès techniques.

Division du projet ISIS: Cette Division est chargée d'un grand projet en collaboration avec la Société Radio-Canada. Ce projet comporte un essai de diffusion de Télidon à 1 400 foyers de Montréal, de Toronto et de Calgary, aux fins d'évaluation et en vue de la préparation d'un service opérationnel, qui sera lancé en 1984.

Division du développement des bases de données: Cette Division est chargée de la création et de l'entretien d'une base de données Télidon en anglais et en français, et de la gestion de l'installation de la base de données. Elle établit des politiques et des critères pour la structure et le contenu de la base de données, et pour l'évaluation des résultats des travaux de recherche-développement sur le contenu. La Division aide à satisfaire les besoins en pages de démonstration pour les essais en vraie grandeur, et elle fournit un service de soutien à la Division de la recherche et de l'évaluation en comportement, à la Division des applications, à la Division des initiatives publiques et à d'autres groupes du Ministère.

La Division du développement des bases de données administre un Programme d'initiatives publiques, qui concerne des groupes spéciaux désignés par le Cabinet (les Inuits, les populations autochtones, les consommateurs, les handicapés et les femmes). Une assistance sera accordée à ces groupes pour leur permettre de développer des bases de données Télidon conformes à leurs besoins spéciaux.

La Division des essais: Cette Division est chargée de la préparation, de l'exécution et de l'évaluation technique des essais; de la liaison avec les responsables des essais, et de l'assistance à ces agents; de l'acquisition, de l'essai, de l'installation et de l'entretien du matériel fourni par le Ministère pour les essais et les démonstrations;

de la compatibilité des différents équipements d'essai; et de l'établissement d'un réseau à l'échelle nationale et de l'accès des divers systèmes d'essai aux centres de transit internationaux. Plus d'une vingtaine d'essais et de services commerciaux Télidon s'effectuent en ce moment au Canada et à l'étranger.

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

Responsabilités

Ce secteur est responsable d'administrer le Programme de recherches et de développement en matière de télécommunications, tous les travaux de recherche qui touchent des domaines autres que spatiaux au Centre de recherches sur les communications et le programme de recherche du Ministère sur l'industrie autre que spatiale.

Catégories des dossiers

Planification et politique de la recherche

Gestion des applications de l'informatique

Recherche et développement de la technologie de l'information et des systèmes de communication

Recherche radar

Propagation radioélectrique

Radiocommunications

Communications optiques

Recherche et développement en communications militaires

Systèmes informatiques

Prévisions à l'égard de la propagation des UHF et des VHF
Système canadien de prévision de la propagation des hautes fréquences à haute altitude



SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

PLANIFICATION ET POLITIQUE DE LA RECHERCHE

Titre de la catégorie

Planification et politique de la recherche

Description

Planification du programme de recherche en communications et élaboration des politiques destinées à régir la recherche canadienne en matière de communications.

Sujets et sous-sujets

État actuel des communications

Planification

Technologie

Communications

Programmes

Fibres optiques

Développement industriel

Militaire

Radar

Radio

Bureautique

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

GESTION DES APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE

Titre de la catégorie

Gestion des applications de l'informatique

Description

Promotion de la technologie de Télidon et extension des services Télidon.

Sujets et sous-sujets

Coopération et liaison

Compagnies

Interprovinciales

Internes

Internationales

Avec les États-Unis

Recherche en comportement

Programme Télidon

Vidéotex

Démonstrations, expositions et colloques relatifs à Télidon

Évaluations, études et enquêtes concernant Télidon

Essais en vraie grandeur

Système de fournisseur d'information

Recherche et développement

Particularités techniques

Normes

Questions juridiques

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET
DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION

Titre de la catégorie

Recherche et développement de la technologie de l'information et des systèmes de communication.

Description

Recherches dans le domaine des instruments de matériel informatique et de logiciel, ce qui comprend Télidon; recherches visant à promouvoir le développement des réseaux et des services de communications, ainsi que de nouveaux services de radiocommunications au Canada.

Sujets et sous-sujets

Recherche et développement - Télidon

Recherche et normes relatives aux réseaux

Programmes de développement

Bureautique

Réseau de services intégré

Communications rurales

Téléinformatique

Réseaux locaux

Architecture du réseau Télidon

Systèmes de transmission par fibres optiques et essais en
vraie grandeur

Systèmes à large bande

Normes

Contrats de recherche

Recherche et développement - Systèmes radio

Systèmes mobiles de transmission de données par radio

Télécommunications intégrées à grande distance

Techniques des systèmes de communications

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

RECHERCHE RADAR

Titre de la catégorie

Recherche radar

Description

Recherche et développement dans le domaine du radar pour les autres ministères du gouvernement. Les travaux de recherche comprennent: la mise au point de systèmes radar par l'industrie canadienne afin de répondre aux besoins opérationnels, des études et des mesures sur le terrain pour aider à évaluer la performance des radars et à définir les nouvelles exigences, la prestation de conseils et d'aide à l'égard des principaux programmes d'acquisition de radars et une collaboration internationale à l'égard de la recherche et du développement en radar.

Sujets et sous-sujets

Projets spéciaux concernant le radar
Radarsat

Tâches spéciales concernant le radar
Consultation et aide (MDN)
Étude canado-américaine sur la défense aérienne
Mesures du clutter à angle d'incidence rasante
(Laboratoires Lincoln/MIT)

Recherche et développement des systèmes de radar du Commandement de la
défense de l'Amérique du Nord
Radar satellisé

Traitement des données de radar

Recherche relative au radar sélectif
Programme expérimental
Réunions sur l'avancement des contrats

Projets de systèmes radar au sol
Repérage et détection maritimes automatiques
Repérage maritime à angle d'incidence rasante
Technique d'angle de faisceau radar par échantillonnage

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

RECHERCHE RADAR (suite)

Sujets et sous-sujets (suite)

Projets de radar aéroporté

Traitement des signaux

Études du clutter

Étude du radar multimode

Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Groupe de recherches en défense de l'OTAN

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

PROPAGATION RADIOÉLECTRIQUE

Titre de la catégorie

Propagation radioélectrique

Description

Programme de recherche conçu pour fournir de l'information relative à la transmission des ondes radioélectriques dans les bandes d'ondes myriamétriques jusqu'aux bandes d'ondes millimétriques; pour améliorer la conception et la gestion des systèmes de communications analogiques et numériques.

Sujets et sous-sujets

Propagation des micro-ondes

Espace
Terre

Propagation des fréquences inférieures à 12HZ

Responsabilités internationales
Satellites ISIS A & B (Satellite international pour
l'étude de l'ionosphère)
Navette
Études relatives à la propagation
Expérience concernant les VHF et les UHF
Modèles de propagation

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

RADIOCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Radiocommunications

Description

Programme de recherche et de développement mené par le Ministère en collaboration avec l'industrie et les universités canadiennes, dans les domaines de la technologie des radiocommunications et de la performance du matériel de radiocommunications dans le milieu d'exploitation, à des fins d'applications civiles et militaires.

Sujets et sous-sujets

Technologie des radiocommunications
Milieu des fréquences radioélectriques
Techniques des systèmes radio

Surveillance des radiocommunications
Radiogoniométrie en haute fréquence
Communications militaires
Étude sur le radar au-delà de l'horizon

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

COMMUNICATIONS OPTIQUES

Titre de la catégorie

Communications optiques

Description

Travaux de recherche appliquée en fibres optiques, en opto-électronique et en photonique; transfert de la nouvelle technologie à l'industrie; encouragement à l'établissement d'une industrie nationale des fibres optiques; élaboration de normes nationales et internationales relatives aux fibres optiques; soutien de la recherche en fibres optiques dans les universités, soutien des besoins militaires dans le domaine des fibres optiques.

Sujets

Recherche

Essais en milieu réel

Programmes militaires

Rapports sur les communications par fibres optiques

Contrats à l'industrie

Normes concernant les fibres optiques

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA RECHERCHE - REGISTRE

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN COMMUNICATIONS MILITAIRES

Titre de la catégorie

Recherche et développement en communications militaires

Description

Développement de systèmes de communications militaires et travaux de recherche et de développement à des fins de défense nationale. Les travaux comprennent la mise au point de techniques de modulation et de codage, de systèmes d'antennes à l'épreuve du brouillage, de protocoles de réseaux sûrs, de méthodes de traitement des signaux à grande vitesse et de systèmes de protection des données.

Sujets et sous-sujets

Systèmes de communications

Installations

- Systèmes informatiques
- Matériel expérimental de communications
- Contrat sur les lieux
- Bancs d'essai de communications militaires
- Simulateur de canaux
- Emplacements temporaires
- Soutien technique

Développement des systèmes

- Maritimes
- Systèmes stratégiques
- Systèmes terrestres tactiques (Systèmes de l'armée)

Techniques de communications

- Modulation et codage (signalisation)
- Systèmes d'antennes
- Traitement protégé de l'information
- Techniques de gestion du spectre

Classement par:

Sujet

Secteur des arts et de la culture (ADMAC)

Le secteur Arts et culture relève du Sous-ministre adjoint, Arts et Culture. Le Programme des arts et de la culture a pour objet de déterminer, de formuler et d'élaborer des politiques et des programmes gouvernementaux de nature à favoriser la création, la production, la diffusion, la consommation et la conservation des biens culturels canadiens, de manière à susciter chez les Canadiens un intérêt pour leur culture et à éveiller leur sentiment d'appartenance nationale.

Les activités du secteur se répartissent en quatre grandes catégories:

1. mener des travaux de recherche et de développement et, de concert avec les organismes culturels fédéraux, d'autres ministères fédéraux, d'autres gouvernements, des organismes bénévoles et des organismes du secteur privé, mettre en oeuvre des politiques, des lois et des programmes qui favoriseront l'épanouissement des arts et de la culture;
2. donner des conseils sur la meilleure façon possible d'affecter des ressources destinées aux programmes des arts et de la culture du gouvernement fédéral;
3. encourager une plus grande coopération entre les organismes, les gouvernements et les secteurs public et privé et une meilleure coordination de leurs politiques et programmes respectifs pour aider à la réalisation des objectifs culturels et d'autres objectifs nationaux;
4. soutenir ou administrer les programmes artistiques et culturels autres que ceux des organismes culturels fédéraux, que le gouvernement pourra décider de mettre en oeuvre à l'occasion, dans des circonstances spéciales.

Les activités du secteur des Arts et de la culture sont menées par les deux directions suivantes:

Affaires culturelles

Droits d'auteurs, Industries culturelles, Arts de la scène et arts visuels, musées et patrimoine.

PLANIFICATION ET COORDINATION

Recherche et statistiques, Biens culturels mobiliers, Planification et analyse, Services de gestion intégrée et d'information.

Programmes administrés par le Secteur des arts et de la culture

1. Programme d'aide au développement de l'édition canadienne

Ce programme vise à déceler et à corriger les faiblesses des secteurs de l'industrie de l'édition du livre possédés et contrôlés par des Canadiens, sur le marché francophone aussi bien qu'anglophone. Le programme offre de l'aide financière aux éditeurs de livres en vertu des programmes d'aide suivants:

- Aide à la commercialisation
- Aide au titre des manuels et du matériel didactique connexe
- Aide au titre d'études sur les entreprises et de l'application des recommandations
- Aide au titre d'étude d'opportunité et de rentabilité ou de mise en oeuvre des projets
- Aide à la commercialisation des droits à l'étranger
- Aide au perfectionnement professionnel
- Aide à la recherche et à la documentation
- Aide à l'exportation

2. Programme d'émission des visas de films canadiens

En vertu de ce programme, les personnes qui investissent dans la production de bandes magnétoscopiques et de films canadiens portant visa (courts et longs métrages) sont autorisées à déduire 100% de leur investissement de leur revenu imposable. Les visas concernant les films et les bandes magnétoscopiques sont délivrés par le Ministère lorsque le réalisateur a rempli adéquatement la formule de demande à cette fin.

3. Programme spécial d'initiatives culturelles

Ce programme a été établi en 1980 pour répondre à quelques-uns des besoins pressants du secteur culturel en aidant les organismes professionnels des arts et de la culture à surmonter leurs problèmes actuels d'exploitation et d'immobilisations. Le programme se terminera à la fin de l'exercice 1982-1983. Les fonds affectés au programme représentent la moitié des recettes perçues par le gouvernement fédéral en vertu de l'accord fédéral-provincial sur les loteries.

4. Promotion des bandes magnétoscopiques et des films canadiens

Ce programme a pour objet de favoriser et d'accroître l'accès du public canadien et étranger aux films et aux bandes magnétoscopiques réalisés au Canada et diffusés commercialement ou dans le cadre de festivals. Cet objectif est réalisé de la façon suivante:

- a) en administrant un programme de subventions destiné aux festivals des bandes magnétoscopiques et des films canadiens;
- b) en encourageant la distribution de films canadiens à l'étranger par le choix des nouveaux films canadiens destinés à participer à des festivals du film à l'étranger; et
- c) en assurant le soutien des programmes et des projets visant à promouvoir et à distribuer des bandes magnétoscopiques et des films canadiens de grande qualité au Canada et dans le monde entier.

5. Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels

La Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels vise à préserver au Canada les articles les plus représentatifs de notre patrimoine de biens culturels mobiliers. Cet objectif est atteint de la façon suivante:

- a) la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels atteste, pour fins d'impôt, l'authenticité des objets qui sont donnés ou vendus aux établissements désignés;
- b) un système de contrôle des exportations est mis en oeuvre; et
- c) des subventions sont accordées aux établissements désignés pour rapatrier les objets culturels ou les acheter lorsque la licence d'exportation a été refusée.

La Loi permet également au Canada d'être signataire de la Convention adoptée en 1979 par l'UNESCO, concernant l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.

6. Aide à des organismes de service nationaux

Exceptionnellement, le Ministère accorde des fonds à certains organismes de service nationaux qui oeuvrent dans le domaine des arts et de la culture du Canada.

7. Programme des subsides postaux

Le Ministre des Communications est chargé d'élaborer et de recommander une politique des tarifs postaux et de la classification du courrier, qui s'applique aux catégories de courrier bénéficiant de tarifs postaux préférentiels, notamment les publications de deuxième classe (journaux et périodiques), les livres de bibliothèque et les livres envoyés par les éditeurs ou les détaillants. Le programme des tarifs postaux préférentiels vise essentiellement à faciliter aux Canadiens l'accès aux documents publiés au Canada. Le ministère des Communications rembourse la Société canadienne des Postes des sommes qu'elle perd en allouant des tarifs postaux préférentiels.

SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE - REGISTRE

Responsabilités

Ce secteur est responsable d'élaborer des politiques et des programmes visant à réaliser les objectifs nationaux en matière d'arts et de culture et de promouvoir une coopération efficace entre les organismes, les ministères et les gouvernements en vue de réaliser les objectifs en question.

Catégories des dossiers

Arts et culture

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels



SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE - REGISTRE

ARTS ET CULTURE

Titre de la catégorie

Arts et Culture

Description

Élaboration des politiques artistiques et culturelles; promotion de la coopération entre les organismes culturels fédéraux; mise en oeuvre de politiques favorisant l'octroi de subventions aux milieux artistiques et l'établissement de stratégies visant à démocratiser et à décentraliser tous les aspects de la culture canadienne, y compris la promotion et la planification financière.

Sujets et sous-sujets

Arts

Centre canadien du théâtre
Ententes fédérales-provinciales
Centre national des arts
Arts de la scène
Les impôts et les arts
Arts visuels

Radiodiffusion

CRTC
Société Radio-Canada - Plans et programmes
Satellites de télécommunications
Règlements
Technologie
Télévision

Films

Organisations commerciales
Industries cinématographiques étrangères
Associations sans but lucratif

SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE - REGISTRE

ARTS ET CULTURE (suite)

Sujets et sous-sujets (suite)

Patrimoine

Ressources historiques
Bibliothèques
Musées
Parcs Canada
Archives publiques du Canada

Industrie du disque

Organisation commerciale
Associations non commerciales

Affaires culturelles

Interprovinciales
Recherche et statistiques
Groupe de travail sur la politique culturelle fédérale
Initiatives culturelles

Édition

Développement de l'industrie du livre
Consultation fédérale-provinciale
Foire internationale du livre
Loi sur l'examen des investissements étrangers
Recherche et statistiques

Classement par:

Sujet

SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE - REGISTRE

COMMISSION CANADIENNE D'EXAMEN DES EXPORTATIONS DE BIENS CULTURELS

Titre de la catégorie

Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels

Description

Contrôle de l'exportation de biens culturels faisant partie de la catégorie du Trésor national et encouragement au transfert des titres de propriété des objets en question à des établissements publics au moyen de subventions et de stimulants fiscaux prévus en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

Sujets

Mise en vigueur de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels canadiens

Licences d'exportation et contrôles

Experts vérificateurs

Agents de délivrance des licences

Attestation

Désignation

Subventions et prêts

Exportations et importations illégales (CAS)

Experts-conseils - Conseillers spéciaux

Classement par:

Sujet

Secteur de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales (ADMST)

Ce secteur, qui relève du Sous-ministre adjoint (Gestion du spectre et télécommunications gouvernementales), est chargé de fournir un service efficace aux utilisateurs actuels et futurs du spectre des fréquences radioélectriques, d'assurer l'expansion ordonnée des installations de télécommunication, de fournir des installations et des services de télécommunication économiques aux ministères et aux organismes de l'État, et de distribuer tous les programmes ministériels dans tout le pays.

Les principaux éléments qui constituent le secteur sont décrits ci-après.

Le Service de la réglementation des télécommunications est chargé de fournir un cadre général de politiques, de normes, de pratiques et de méthodes pour la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, d'accomplir des fonctions centralisées de réglementation et de diriger la normalisation, la délivrance de certificats d'acceptabilité technique et l'homologation du matériel fourni par les clients.

L'Agence des télécommunications gouvernementales est chargée de planifier, d'établir et d'administrer des installations et des services de télécommunication dans tout le gouvernement.

L'organisation régionale comprend cinq bureaux régionaux et quarante-huit bureaux de district et bureaux satellites. Ces bureaux sont chargés d'accomplir des fonctions de réglementation dans le domaine de la gestion du spectre, de gérer les services de télécommunication gouvernementale pour les ministères clients dans les régions et de représenter les programmes du Ministère à l'extérieur de la Région de la Capitale nationale.

Programmes administrés par le secteur de la Gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales

1. Le programme de gestion du spectre

Ce programme fournit des services aux utilisateurs du spectre des fréquences radioélectriques, en attribuant des fréquences du spectre aux différentes catégories d'utilisateurs, en établissant des normes techniques pour le matériel et les systèmes radio, en fournissant un soutien technique au CRTC, en coordonnant la planification et

l'attribution des fréquences avec les États-Unis et d'autres pays, en fixant des normes pour la lutte contre la pollution du spectre, en analysant et en évaluant les soumissions techniques pour l'utilisation du spectre des fréquences, en délivrant, en renouvelant et en modifiant les licences radio, en percevant les droits de licence, en délivrant des certificats d'opérateur radio, en surveillant et en inspectant les stations radio, en enquêtant sur les plaintes de brouillage et en intentant des poursuites judiciaires aux contrevenants.

2. Le Programme de raccordement de matériel terminal

Ce programme a pour objectif d'assurer l'introduction ordonnée du matériel terminal de télécommunication appartenant à des clients et destiné à être relié aux réseaux des télécommunicateurs. Ceci comporte la mise au point de normes techniques applicables à l'échelle nationale, l'homologation de matériel conforme à ces normes et la fourniture d'un soutien technique au CRTC pour résoudre les conflits techniques.

3. Le Programme des télécommunications gouvernementales

Ce programme fournit des installations et des services de télécommunication aux ministères et organismes de l'État, en louant à bail des installations et des services de télécommunicateurs commerciaux à des tarifs dégressifs. Les frais de ces services sont recouverts des ministères et des organismes utilisateurs.

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

Responsabilités

Ce secteur est responsable des opérations régionales du Ministère et de l'organisation de l'Administration centrale à Ottawa, dans les domaines de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

PM-1 Délivrance des licences radio

L'objet de ce manuel est de grouper les politiques du Ministère concernant la délivrance des licences pour les divers services radio au Canada, conformément aux dispositions de la Loi sur la radio.

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

RIM-1 Généralités

RIM-1-1 Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications

RIM-2 Procédures relatives à la délivrance des licences

RIM-3 Inspections - Service aérien - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage

RIM-4 Certificats - Examens

RIM-7 Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Service de la réglementation des télécommunications

Agence des télécommunications gouvernementales

ADMST - Systèmes informatiques

- Encanal 1.2
- Profils des collectivités du Nord
- Contrôle de la charge des lignes par l'ATG
- Rapport concernant l'utilisation des machines de traitement de textes
- SIGST
- Système d'information financière
- Base de données relatives aux VHF et aux UHF



SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Administration et application de la Loi sur la radio et des règlements qui en découlent; élaboration et application des procédures et règlements concernant la délivrance des licences et des certificats, ainsi que des normes techniques applicables au matériel et aux systèmes radio; élaboration et mise en oeuvre des plans relatifs aux fréquences radio et des critères d'assignation des fréquences; certificats techniques autorisant la délivrance des licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Sujets et sous-sujets (avec les numéros du (FRP))

Indicatifs d'appel

Homologation du matériel

Méthodes et pratiques techniques

Normes et pratiques

Règlements

Développement et technique

Gestion du spectre

 Sous-systèmes

 Sous-systèmes de gestion des assignations et des licences

 Recherche

 Projets spéciaux

 Projets pilotes

 Système de surveillance du spectre

 Services d'informatique

 Services d'informatique - Gestion des données

 Systèmes automatisés de délivrance des licences radio (FRP 2004)

 Banque de données relatives à la délivrance des licences (FRP 2010)

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

Sujets et sous-sujets (avec les numéros du (FRP)) (suite)

Programme technique de la radiodiffusion et de la télévision
Service radio général

Objets volants non identifiés (OVNI)

Brouillage

Plaintes et suppression - Brouillage (FRP 2015)

Certificats

Dossiers relatifs aux certificats d'opérateurs radio (FRP 2000)

Délivrance des licences et inspections-radio

Dossier sur la délivrance des licences de stations radio (FRP 2005)

Poursuites judiciaires - Installations non autorisées

Installations radio non autorisées (FRP 2020)

Radar

Stations - Radio

Fréquences

Coordination

Station d'amateur

Station de radiodiffusion

Station expérimentale

Station commerciale privée et publique

Station radiotéléphonique

Station de navires

Station de télévision

Liste des fréquences des stations radio canadiennes (FRP 2006)

Détection

Radiogoniométrie en haute fréquence

Possibilités offertes par la propagation au-delà de l'horizon pour
la détection et le repérage des avions volant à grandes
altitudes.

Classement par:

Sujet, individuel, compagnies

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et des services de télécommunications offerts aux ministères et organismes fédéraux.

Sujets et sous-sujets

Systemes

- Systemes de transmission de données
- Systemes affectés en propre exclusifs
- Systemes téléphoniques
- Systemes partagés
- Reseaux interurbains unifiés
- Téléconférence

Coordination

- Lignes directrices et normes
- Coordination interministérielle
- Projets en matière de télécommunications

Projets de développement et de services techniques

- Recherche
- Politique et planification

Support de l'information

Dossiers, microfiches

Classement par:

Sujet

Régions

	SECTION
Atlantique (RDA)	8A-
Québec (RDQ)	8B-
Ontario (RDO)	8C-
Centre (RDC)	8D-
Pacifique (RDP)	8E-

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

RÉGION DE L'ATLANTIQUE (RDA)

Responsabilités

Responsable des opérations du Ministère et de l'organisation de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales pour la région de l'Atlantique.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

PM-1 Délivrance des licences radio	RIM-1	Généralités
	RIM-1-1	Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications
	RIM-2	Procédures relatives à la délivrance des licences
	RIM-3	Inspections - Service aéronautique - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage
	RIM-4	Certificats - Examens
	RIM-7	Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Télécommunications internationales

Télécommunications nationales

Service de la réglementation des télécommunications

Agence des télécommunications gouvernementales



RÉGION DE L'ATLANTIQUE - REGISTRE
TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications internationales

Description

Politique canadienne en matière de développement international

Sujet

Union internationale des télécommunications (UIT)

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ATLANTIQUE - REGISTRE

TÉLÉCOMMUNICATIONS NATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications nationales

Description

Politiques nationales en matière de télécommunications, structures de l'industrie et développement des réseaux.

Sujets

Développement des réseaux

Politique de l'utilisation du spectre

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ATLANTIQUE - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Administration et application de la Loi sur la radio et des règlements qui en découlent; élaboration et application des procédures et règlements relatifs à la délivrance des licences et des certificats, ainsi que des normes techniques applicables au matériel et aux systèmes radio; élaboration et mise en oeuvre des plans des fréquences radioélectriques et de critères d'assignation des fréquences; certificats techniques autorisant la délivrance de licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Sujets

Stations radio

Indicatifs d'appel

Normes et pratiques

Fréquences

- Station d'amateur
- Station de radiodiffusion
- Station commerciale privée et publique

Brouillage - Plaintes et suppression - Radio

Certificats - Certificats d'opérateurs radio

Délivrance des licences et inspection - Dossiers relatifs à la délivrance des licences de stations radio

Poursuites judiciaires - Installations radio non autorisées

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet, particulier, compagnie, microfiche

RÉGION DE L'ATLANTIQUE - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et des services de télécommunications offerts aux ministères et organismes fédéraux.

Sujets

Annuaire téléphonique

Systèmes

- Systèmes de transmission des données
- Systèmes téléphoniques
- Systèmes partagés
- Réseaux interurbains unifiés

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet, ministère

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOVERNEMENTALES - REGISTRE

RÉGION DU QUÉBEC (RDQ)

Reponsabilités

Responsable des opérations régionales du Ministère dans les domaines de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

PM-1 Délivrance des licences radio	RIM-1	Généralités
	RIM-1-1	Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications
	RIM-2	Procédures relatives à la délivrance des licences
	RIM-3	Inspections - Service aéronautique - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage
	RIM-4	Certificats - Examens
	RIM-7	Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Service de la réglementation des télécommunications

Télécommunications nationales

Télécommunications internationales

Agence des télécommunications gouvernementales



RÉGION DU QUÉBEC - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Administration et application de la Loi sur la radio et des règlements qui en découlent; élaboration et application des procédures et règlements relatifs à la délivrance des licences et des certificats, ainsi que des normes techniques applicables au matériel et aux systèmes radio; élaboration et mise en oeuvre des plans des fréquences radioélectriques et des critères d'assignation des fréquences; certificats techniques autorisant la délivrance de licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Sujets

Stations - Radio

Indicatifs d'appel

Radiodiffusion et télévision

Gestion du spectre

Fréquences

- Station commerciale privée et publique
- Station de télévision

Brouillage - Plaintes et suppression

Certificats - Dossiers relatifs aux certificats d'opérateurs radio

Délivrance des licences et inspections - Dossiers sur la délivrance des licences de stations radio

Poursuites judiciaires - Installations non autorisées

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU QUÉBEC - REGISTRE
TÉLÉCOMMUNICATIONS NATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications nationales

Description

Politiques nationales en matière de télécommunications, structures de l'industrie et développement des réseaux.

Sujets

Développement des réseaux

Politique de l'utilisation du spectre

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU QUÉBEC - REGISTRE

TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications internationales

Description

Politique canadienne en matière de télécommunications inter-
nationales

Sujet

Union internationale des télécommunications (UIT)

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU QUÉBEC - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et des services de télécommunications offerts aux ministères et organismes fédéraux.

Sujets

Systèmes

- Systèmes de transmission de données
- Systèmes téléphoniques
- Systèmes partagés
- Réseaux interurbains unifiés
- Téléconférence

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

RÉGION DE L'ONTARIO (RDO)

Responsabilités

Responsable des opérations régionales du Ministère dans les domaines de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

PM-1 Délivrance des licences radio

L'objet de ce manuel est de grouper les politiques du Ministère concernant la délivrance des licences pour les divers services radio au Canada, conformément aux dispositions de la Loi sur la radio.

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

RIM-1 Généralités

RIM-1-1 Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications

RIM-2 Procédures relatives à la délivrance des licences

RIM-3 Inspections - Service aéronautique - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage

RIM-4 Certificats - Examens

RIM-7 Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Service de la réglementation des télécommunications

Agence des télécommunications gouvernementales

Télécommunications nationales

Télécommunications internationales

Relations fédérales-provinciales

Développement des programmes et analyse des politiques - Arts et Culture

Économique des communications



RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Élaboration et publication de toutes les politiques et de tous les programmes opérationnels et techniques concernant la gestion du spectre des fréquences radioélectriques à l'intention du ministère des Communications, de l'industrie et du grand public, à l'échelle nationale et internationale.

Sujets

Indicatifs d'appel

Homologation du matériel

Méthodes et pratiques techniques

Normes et pratiques

Règlements

Développement et technique

Gestion du spectre

- Sous-systèmes
- Sous-systèmes de gestion des assignations et des licences
- Recherche
- Projets spéciaux
- Projets pilotes
- Système de surveillance du spectre
- Services d'informatique
- Système automatisé de délivrance des licences
- Banque de données relatives à la délivrance des licences

Programme technique concernant la radiodiffusion et la télévision

Brouillage

- Plaintes et suppression

Certificats

- Certificats d'opérateurs radio

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

Sujets (suite)

Délivrance des licences et inspections - Radio

Poursuites judiciaires - Installations non autorisées

Radar

Stations - Radio

Fréquences

- Coordination
- Station de radioamateur
- Station de radiodiffusion
- Station expérimentale
- Station commerciale privée et publique
- Station radiotéléphonique
- Station de navire
- Station de télévision
- Liste des fréquences canadiennes

Détection

- Radiogoniométrie en haute fréquence

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet, particulier, compagnie

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et services de télécommunications destinés à répondre le plus économiquement possible aux besoins exprimés par les ministères et organismes fédéraux.

Sujets

Systemes

- Systemes de transmission de données
- Systemes affectés en propre
- Systemes téléphoniques
- Systemes partagés
- Réseaux interurbains unifiés
- Téléconférence

Coordination

- Lignes directrices et normes
- Coordination interministérielle
- Projets en matière de télécommunications

Projets en matière de développement et de services techniques

Politique et planification

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

TÉLÉCOMMUNICATIONS NATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications nationales

Description

Énoncer et recommander des politiques d'avant-garde en matière de télécommunications nationales afin de répondre aux besoins du public à cet égard.

Sujets

Ressources de l'industrie

Services industriels

Stratégie industrielle

Développement des réseaux

Enquêtes sur les réseaux

Communications dans le Nord

Politique de l'utilisation du spectre

Politique concernant les systèmes radio

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE
TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications internationales

Description

Énoncer la politique canadienne concernant les aspects internationaux des télécommunications.

Sujets

Affaires du Commonwealth

Affaires culturelles

Organisation des télécommunications du Commonwealth

Union internationale des télécommunications (UIT)

Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT)

Télé globe - Lois

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Titre de la catégorie

Relations fédérales-provinciales

Description

Relations entre le ministère des Communications et les provinces: création des meilleures conditions possibles pour la réalisation des objectifs fixés par le Ministère.

Sujets

Recherche

- Communications rurales
- Satellites

Lois

- Lois fédérales et provinciales (listes)
- Bills et projets de loi du gouvernement fédéral

Radiodiffusion

- Télévision par câble
- Société Radio-Canada
- CRTC
- Télévision payante

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES ET ANALYSE DES POLITIQUES

Titre de la catégorie

Développement des programmes et analyse des politiques

Description

Élaboration et mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à réaliser les objectifs nationaux en matière d'arts et de culture et promotion d'une coopération efficace entre les organismes, les ministères et les gouvernements en vue de réaliser les objectifs en question. Planification, administration et mise en oeuvre des opérations ayant trait à la sécurité.

Sujets

Arts et Culture

Sécurité - Services informatiques du Ministère

Mesures d'urgence et plans d'action en cas de crise

Relations fédérales-provinciales

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DE L'ONTARIO - REGISTRE

ÉCONOMIQUE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Économique des télécommunications

Description

Aspects économiques des principaux travaux en matière de politique concernant les télécommunications canadiennes et prestation de services d'économique et de statistique destinés à appuyer le Ministère dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent à l'égard du développement structuré des télécommunications.

Sujets

Statistiques

- Base de données sur les régions rurales et éloignées
- Télécommunicateurs
- Développement de la base de données
- Télématique

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

RÉGION DU CENTRE (RDC)

Responsabilités

Responsable des opérations régionales du Ministère dans les domaines de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

PM-1 Délivrance des licences radio	RIM-1	Généralités
	RIM-1-1	Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications
	RIM-2	Procédures relatives à la délivrance des licences
	RIM-3	Inspections - Service aéronautique - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage
	RIM-4	Certificats - Examens
	RIM-7	Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Service de la réglementation des télécommunications

Agence des télécommunications gouvernementales

Télécommunications nationales

Économique - Réglementation

Plans d'action en cas d'urgence

Gestion des applications de l'informatique

Arts et Culture



RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Élaboration et publication de toutes les politiques et de tous les programmes opérationnels et techniques ayant trait à la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, à l'intention du ministère des Communications, de l'industrie et du grand public, à l'échelle nationale et internationale.

Sujets

Indicatifs d'appel

Homologation du matériel

Règlements

Gestion du spectre

Programme technique de la radiodiffusion et de la télévision
Service radio général

Brouillage
Plaintes et suppression - Brouillage

Certificats
Dossiers relatifs aux certificats d'opérateurs radio

Délivrance des licences et inspections-radio
Dossier concernant la délivrance des licences de stations radio

Poursuites judiciaires - Installations non autorisées
Installations radio non autorisées

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

Sujets (suite)

Fréquences

- Coordination
- Station de radioamateur
- Station de radiodiffusion
- Station expérimentale
- Station commerciale privée et publique
- Station radiotéléphonique
- Station de navire
- Station de télévision

Stations de contrôle des émissions

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et des services de télécommunications destinées à satisfaire le plus économiquement possible aux besoins exprimés par les ministères et organismes fédéraux.

Sujets

Systèmes

- Systèmes de transmission de données
- Systèmes affectés en propre
- Systèmes téléphoniques
- Systèmes partagés
- Réseaux interurbains unifiés
- Téléconférence

Coordination

- Lignes directrices et normes
- Coordination interministérielle
- Projets en matière de télécommunications

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE
TÉLÉCOMMUNICATIONS NATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications nationales

Description

Énoncer et recommander des politiques d'avant-garde en matière de télécommunications nationales afin de répondre aux besoins du public à cet égard.

Sujet

Communications dans le Nord

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

ÉCONOMIQUE - RÉGLEMENTATION

Titre de la catégorie

Économique - Réglementation

Description

Questions générales en matière de communications liées à des questions générales de politique et d'économique.

Sujets

Régie des services publics

Industrie

Universités

Ministères fédéraux

Ministères provinciaux

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

PLANS D'ACTION EN CAS D'URGENCE

Titre de la catégorie

Plans d'action en cas d'urgence

Description

Planification et communications d'urgence

Sujets

Contrôle de la charge des lignes

Plans d'urgence

Situations d'urgence - Désastres nationaux (à l'échelle nationale)

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

GESTION DES APPLICATIONS DE L'INFORMATIQUE

Titre de la catégorie

Gestion des applications de l'informatique

Description

Promotion de la technologie de Télidon et extension des services Télidon.

Sujets

Programme Télidon
- Démonstrations
- Technologie

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU CENTRE - REGISTRE

ARTS ET CULTURE

Titre de la catégorie

Arts et Culture

Description

Élaboration de politiques artistiques et culturelles, promotion d'une coopération entre les organismes culturels fédéraux.

Sujets

Arts

Radiodiffusion

Affaires culturelles

Édition

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

SECTEUR DE LA GESTION DU SPECTRE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GOUVERNEMENTALES - REGISTRE

RÉGION DU PACIFIQUE (RDP)

Responsabilités

Responsable des opérations régionales du Ministère dans les domaines de la gestion du spectre et des télécommunications gouvernementales.

Manuels

Manuel des lignes de conduite

Manuel à l'usage des inspecteurs radio

PM-1 Délivrance des licences radio	RIM-1	Généralités
	RIM-1-1	Codification des lois et des règlements concernant les télécommunications
	RIM-2	Procédures relatives à la délivrance des licences
	RIM-3	Inspections - Service aéronautique - Service maritime - Stations terrestres - Brouillage
	RIM-4	Certificats - Examens
	RIM-7	Poursuites judiciaires

Catégories des dossiers

Télécommunications internationales

Service de la réglementation des télécommunications

Agence des télécommunications gouvernementales



RÉGION DU PACIFIQUE - REGISTRE
TÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Titre de la catégorie

Télécommunications internationales

Description

Politique canadienne en matière de développement international

Sujet

Union internationale des télécommunications (UIT)

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU PACIFIQUE - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Titre de la catégorie

Service de la réglementation des télécommunications

Description

Administration et application de la Loi sur la radio et des règlements qui en découlent; élaboration et application des procédures et règlements concernant la délivrance des licences et des certificats, ainsi que des normes applicables au matériel et aux systèmes radio; élaboration et mise en oeuvre des plans des fréquences radioélectriques et des critères d'assignation des fréquences; certificats techniques autorisant la délivrance des licences de radiodiffusion par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Sujets

Certificats - Dossiers relatifs aux certificats d'opérateurs radio

Fréquences

- Coordination
- Station de radiodiffusion
- Station commerciale privée et publique
- Station de navire
- Station de télévision

Brouillage - Plaintes et suppression

Délivrance des licences et inspections-radio

- Délivrance des licences de stations radio

Poursuites judiciaires - Installations non autorisées

- Installations radio non autorisées

Stations - Radio

Indicatifs d'appel

Développement et technique

RÉGION DU PACIFIQUE - REGISTRE

SERVICE DE LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (suite)

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

RÉGION DU PACIFIQUE - REGISTRE

AGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS GOUVERNEMENTALES

Titre de la catégorie

Agence des télécommunications gouvernementales

Description

Planification, établissement et administration des installations et services de télécommunications offerts aux ministères et organismes fédéraux.

Sujets (avec les numéros de (FRP))

Systemes

- Systemes de transmission de données
- Systemes affectés en propre
- Systemes téléphoniques
- Systemes partagés
- Réseaux interurbains unifiés
- Téléconférence

Projets en matière de développement et de services techniques

Coordination

- Lignes directrices et normes
- Coordination interministérielle

Support de l'information

Dossiers

Classement par:

Sujet

INSTRUCTIONS NO. 1

RESPONSABILITÉS DU MINISTÈRE EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (AIRP)

BUT

Le projet de loi C-43 du Ministre des Communications sera bientôt promulgué. Nous avons donc élaboré pour le Ministère un plan de mise en oeuvre de cet important projet de loi. Nous sollicitons par le présent document votre aide et votre collaboration pour appliquer les dispositions de ces deux lois, dont un court résumé est donné ci-après.

LES LOIS

La Loi sur l'accès à l'information donne aux Canadiens un droit étendu d'accès aux documents du gouvernement fédéral. La Loi sur la protection des renseignements personnels, qui remplace la partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne, protège les renseignements personnels concernant les individus et donne à ceux-ci le droit d'accès à cette information. Les deux lois comportent cependant des restrictions précises.

MARCHE À SUIVRE

Vous trouverez ci-joint une description générale de la marche à suivre et les noms des trois principaux responsables du traitement des demandes de renseignements au Ministère. J'aimerais préciser que la Loi sur l'accès à l'information vise à compléter et non à remplacer les procédures actuelles concernant l'accès à l'information des documents du gouvernement.

ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT - OBLIGATIONS

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous sommes tenus de publier annuellement une description de l'organisation du Ministère et une liste de tous les manuels et documents utilisés par les services du Ministère. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, nous sommes tenus de fournir un organigramme en indiquant les catégories de renseignements personnels que nous conservons, ainsi qu'une liste de tous les fichiers de renseignements personnels, comme les bases de données sur les licences. En outre, nous sommes tenus légalement de présenter un rapport annuel au Parlement sur l'application des lois au Ministère. À cette fin, il est très important de documenter et de traiter de manière efficace et uniforme toutes les demandes de renseignements officielles. L'un des aspects les plus difficiles des lois est le délai de réponse de 30 jours (jours civils), qu'il faut respecter sous peine d'appel.

SECRETARIAT DE L'ACCÈS A L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En tant que coordonnateur du Ministère et conformément aux exigences des lois, j'ai formé un secrétariat indépendant chargé d'administrer et de coordonner toutes les activités d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Le secrétariat examinera, traitera et vérifiera toutes les demandes de renseignements prévues dans les deux lois.

COMITÉ D'ÉTUDE

Par ailleurs, un Comité d'étude générale a été établi pour examiner tout document exempté ou de nature délicate. Le Comité est composé de cadres supérieurs qui seront chargés de faire des recommandations sur les documents exemptés au Ministre ou au Sous-ministre selon le cas. Les membres du Comité sont identifiés dans le document ci-joint et seront convoqués au besoin par le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

SÉANCES D'INFORMATION

Des séances d'information seront offertes au cours des prochains mois aux divers secteurs: Administration centrale, CRC et régions. Les détails seront fournis aux intéressés.

INSTRUCTIONS NO. 1

PROMULGATION

Il est prévu de promulguer le projet de loi en avril 1983. Il est important pour nous d'acquérir de l'expérience maintenant dans des études de cas et d'établir ainsi certains précédents pour le Ministère.

COMMENT TRAITER LES DEMANDES

La charge de travail augmentera très certainement. Nous avons d'ailleurs déjà reçu beaucoup de demandes de renseignements du grand public, notamment des journalistes et de l'industrie.

À compter du 22 novembre 1982, toute demande de renseignements reçue au Ministère "en vertu des lois" devra être acheminée pour fin de traitement au:

Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des
renseignements personnels
Pièce 836
300, rue Slater
Immeuble Journal nord
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Wendy McGrath, coordonnatrice du Secrétariat, au 992-2153.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS A L'INFORMATION

Définition générale du terme "document" telle qu'elle apparait dans la Loi sur l'accès à l'information:

"document" tous éléments d'information, quels que soient leur forme et leur support, notamment correspondance, note, livre, plan, carte, dessin, diagramme, illustration ou graphique, photographie, film, microformule, enregistrement sonore, magnétoscopique ou informatisé, ou toute reproduction de ces éléments d'information.

ACHEMINEMENT PROPOSÉ POUR LES DEMANDES DE COMMUNICATION

Demandes officieuses

Les Services d'information continueront de traiter les demandes officieuses de communication lorsque l'article visé ne sera pas un "document" aux termes de la Loi, par exemple les communiqués, les discours, etc.

Demandes semi-officielles

Il est recommandé que la bibliothèque du Ministère soit considérée comme le dépôt central et le centre de consultation de toutes les publications, tous les rapports, toutes les études et autres documents rédigés par ou pour le MDC. Les rapports, études et autres textes rédigés par le MDC sont compris dans la définition de "document" et sont donc visés dans les lignes directrices concernant "l'accès."

La bibliothèque deviendrait un centre d'information "au comptoir", qui offrirait des moyens d'accéder à l'information et l'aide d'un technicien possédant la formation voulue pour faciliter la présentation de ces demandes non officielles d'accès à l'information. Les demandes officieuses, concernant par exemple des copies de rapports d'experts-conseils, de documents de recherches ou de publications, pourraient être traitées le jour même de leur présentation, éliminant ainsi la paperasserie inutile qu'exigerait l'acheminement de ces demandes par l'entremise d'un service officiel d'accès à l'information décrit ci-dessous.

Instructions n° 1 ANNEXE "A"

Demandes officielles

Toutes les demandes officielles "d'accès à l'information" présentées par écrit au MDC seront traitées par le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

De façon générale, le Secrétariat sera chargé de tenir un dossier de toutes les demandes officielles de communication, d'en assurer le suivi et de donner des conseils quant à leur interprétation; en outre, il devra s'occuper des transferts, des droits à payer, des avis, de l'accès, des refus et des plaintes. Pour toutes questions d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, le Secrétariat fera fonction de point de convergence entre le public, d'autres établissements du gouvernement, le commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée.

Procédures générales

Le Secrétariat sera chargé de transmettre toute demande officielle au programme visé, de communiquer avec les Services juridiques et la Sécurité, ainsi que d'organiser, au besoin, des réunions du Comité d'étude.

Centre de responsabilité (direction des programmes)

Les agents qui sont les premiers responsables de la création, de la réception ou de l'utilisation du "document" sont ceux qui connaissent le mieux son contenu et sont les mieux placés pour déterminer les répercussions de sa divulgation sur les activités du Ministère. Il est proposé qu'ils compilent toute l'information du document, l'examinent et en recommandent ou non l'accès, sous la direction du directeur général compétent. Le coordonnateur indiquera si, d'après la Loi, les règlements et les précédents, l'accès doit être autorisé ou refusé, en tenant compte de l'esprit de la Loi et de l'intérêt du public.

Comité d'étude

Lorsque l'information du document demandé est de nature particulièrement délicate, ou que la Loi, les règlements et les lignes directrices peuvent être interprétés de différentes manières, il incombera à un Comité d'étude d'accepter ou de refuser l'accès à l'information. Le Comité sera composé:

- sous-ministres adjoints des secteurs visés ou d'un représentant autorisé;
- d'un représentant des Services juridiques;
- du Directeur des Opérations de sécurité;
- Coordonnateur AIRP.

Si le Comité d'étude ne peut résoudre la question, il laissera au Ministre ou au Sous-ministre le soin de prendre la décision finale.